

Fiche d'inscription

***Seuls les dossiers complets seront traités**

1 - Certificats médicaux

- **Plongée scaphandre, apnée et pêche sous-marine au-delà de 6 m => CACI de moins d'1 an**

(Certificat médical d'Absence de Contre-Indication)

- **Nage avec palmes, hockey et apnée jusqu'à 6 m, sans interruption d'inscription => dispositif de 3 ans soit CACI de moins d'un an à la 1^{ère} adhésion et attestation santé les 2 saisons intermédiaires**

Attention à bien conserver les exemplaires originaux et à ne fournir qu'une photocopie

Les apnéistes ou hockeyeurs qui ont un niveau de plongeur scaphandre peuvent participer aux sorties plongées sous réserve d'avoir un CACI de moins d'un an.

2 - L'adhésion club

La cotisation annuelle dépend de la section choisie. Elle permet de profiter des créneaux piscine et du matériel club dans les conditions définies par le règlement intérieur.

3 - Inscription section scaphandre

Les nouveaux adhérents doivent obligatoirement fournir une photocopie des diplômes obtenus.

L'inscription à la section scaphandre permet de participer à la section apnée mais pas l'inverse.

Sorties en mer : le DP ou(et) l'encadrant est seul juge pour autoriser un membre à y participer.

4 - La licence FFESSM

Obligatoire pour toutes les activités (sauf si déjà prise dans un autre club FFESSM pour la saison en cours), elle inclut une assurance Responsabilité Civile.

5 - L'option assurance complémentaire

La licence ne couvre que la RC. *Une assurance complémentaire via le cabinet Lafont est proposée par la fédération.*

Pour tout renseignement, merci de consulter le site de la FFESSM.

6 - Règlement intérieur du KAS

Consultable en ligne sur le blog du club (<http://kas.over-blog.com>) ou au local du bel air.

7 - Règlements : *Paiement possible en plusieurs fois (chèques bancaires, espèces ou chèques vacances...)*

Fonctionnement du club

Le KAS est une association loi 1901 dont les membres sont bénévoles, toutes les activités proposées sont des activités de loisir.

Nous rejoindre c'est être conscient de la nécessité de votre participation aux actions du club en sachant allier bonne volonté et convivialité, passion et partage des compétences, dans un esprit de pur bénévolat.

Entraînements piscine :

QUIMPERLE communauté met à notre disposition les Aquapaq de Quimperlé et Scaër pour nos entraînements.

(Seul les bassins sportifs et ludiques sont concernés par la convention signée entre le KAS et Quimperlé Communauté)

- à Quimperlé le mercredi de 20h à 22h et le samedi de 17h30 à 19h30,

- à Scaër pour les hockeyeurs le mercredi de 20h15 à 22h et le samedi de 13h à 14h.

Tous les adhérents doivent quitter les établissements 5 mn avant la fin des séances.

Les séances se déroulent sous la vigilance des encadrants et des DP, cependant chaque adhérent reste responsable de ses actes (les exercices d'apnée doivent se faire sous la surveillance d'un tiers, jamais seul).

Date et signature de l'adhérent :

Je soussigné(e).....

confirme avoir pris connaissance du fonctionnement du club et m'engage à respecter le règlement intérieur du KAS ⁽⁶⁾

Date :

Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e).....

autorise mon fils* / ma fille* à pratiquer la plongée* / l'apnée* / le hockey* au K.A.S

Date :

Signature :

[*rayer la(les) mention(s) inutile(s)]